

Allix

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb051_f0016

SourceBoite_051-2-chem | 6. Enfance XVIIIe

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

ALL

ailleurs comme professeur de sciences ;
membre de la Commune de Paris.

Allix appartenait à une famille bourgeoise ; son frère Emile devint tardivement médecin, établi rue des Saints-Pères ; lui-même, licencié en droit, était marié et semblait jouir de moyens d'existence convenables. « Esprit fantasque (*Procès-verbaux*, séance du 2 mai, note), sujet à de curieuses lubies ». Cependant, il avait « parfois des idées raisonnables ». Malon rapporta à la séance du même jour : « Constamment, on nous dit que le citoyen Allix est un fou. » Ses théories, son action en firent pourtant un socialiste et un militant.

En 1848 il fut candidat malheureux à l'Assemblée constituante, et sa profession de foi le posa tout à la fois en défenseur de la religion et de la famille aussi bien que du droit au travail. Il se cacha après les journées de Juin, puis fut arrêté le 19 juin 1849 après l'affaire du Conservatoire des Arts et Métiers ; le 16 novembre 1853, il fut condamné par la cour d'assises de la Seine, avec circonstances atténuantes, à la suite du complot dit de l'Hippodrome — voir Ribault de Laugardière, *Dictionnaire*, vol. 1789-1864 — à huit ans de bannissement et gagna Jersey avec sa famille. Il compta parmi les familiers de la maison Hugo dont son frère était le médecin et l'ami discret ; le nom d'Allix, ceux de M^{me} et M^{lle} Allix figurent aux côtés de celui de Vacquerie et d'autres parmi les procès-verbaux des réunions consacrées aux tables tournantes ; Gustave Simon, qui les a publiés, présente les Allix comme « spectateurs sans opinions », et ils paraissent notamment en février-mars 1855 aux séances où les esprits évoquent le christianisme. Chincholle recommande de « ne pas confondre Jules Allix avec le docteur Allix, un des amis de la maison Hugo », mais l'édition des procès-verbaux des séances désigne nommément le futur membre de la Commune.

De retour en France en 1860, après l'amnistie, Allix donna des signes d'aliénation mentale. Il fut interné à Charenton du 10 juillet 1865 au 2 septembre 1866, et un rapport de l'asile communiqué lors du procès qui suivit la Commune dit que « sa manie consistait à se croire une puissance surnaturelle et à dégrader les piliers et les murailles » — en écrivant, peut-être ? Il fut libéré à la demande de son frère médecin et, en juillet 1867, expliqua dans une lettre avec un humour involontaire que la folie devient incurable seulement parce que les médecins, dégagés de l'ancienne croyance religieuse en la possession diabolique, la qualifient ainsi et confient le malade à un asile où l'affection devient contagieuse. Il se faisait fort de guérir toutes les formes, sauf la paralyse, et insinuait qu'il s'était fait interner pour étudier sur le vif l'aliénation mentale. Il disait guérir sans magnétisme ni spiritisme, « par la Parole seulement ».

De cette époque datèrent chez lui des projets sociaux et pédagogiques innombrables. En 1867, l'exposition l'avait dérangé, dit-il ; mais en 1869 il fonda par actions de 100 f. le cercle de la Montagne, qui se voulait scientifique, artistique, agricole, industriel et commercial ; et il souscrivit immédiatement dix actions. De même il émit en 1870 des bons de 1 f. pour la fondation de deux écoles nouvelles démocratiques à Bati-

gnolles » et prévoyait une assemblée générale à convoquer en septembre. La pédagogie l'intéressait, probablement comme moyen de réformer la société et la morale ; en 1883, il précisa sa méthode qui mêle de façon inextricable des idées neuves pour l'époque — pas d'apprentissage syllabique, mécanique de la lecture ; nécessité de réformer de pair la science, la pédagogie et le corps enseignant — avec des utopies : la lecture apprise en quinze heures, et le français définitivement en six mois !

Tout cela procédait d'une mystique aux tendances diverses et qui n'excluait pas le réalisme des moyens. En 1869, il écrivait à un religieux qui invitait les protestants à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique romaine, mais il se présentait aussi aux élections et donnait des conférences socialistes à Belleville ; il était membre et caissier du Comité démocratique-socialiste, mais il ne fut pas élu député. Il organisa au Salon des familles, café-restaurant de Saint-Mandé, le premier dimanche de chaque mois, un banquet « de Solidarité sociale » : 550 convives étaient prévus, dont cinquante enfants payant 1 f. 50 et cinq cents adultes versant 3 f. 50 ; musique et danse alternaient avec une heure de discours ; les cartes étaient vendues à *La Marseillaise*, au *Réveil*, à *La Réforme*, au *Rappel*, à *La Démocratie*, et portaient en tête : « Liberté, égalité, fraternité, vérité, unité, solidarité, Commune sociale ». Le 9 novembre 1869 une infraction à la loi sur les réunions publiques lui avait déjà valu quinze jours de prison et 100 f. d'amende ; puis il fut un instant arrêté sous l'inculpation d'avoir pris part aux troubles qui suivirent la mort de Victor Noir ; relâché, il donna en juin 1870 des « cours modèles » où il enseignait « la lecture en quinze heures et la physique universelle ».

Durant le Siècle, Allix fut en pleine activité. Secrétaire d'un « Comité de la Commune de Paris dans le VIII^e » il présida en octobre 1870 une réunion de femmes au gymnase Triat et y prôna l'emploi du « doigt prussique » : un tube contenant de l'acide et placé au bout d'un dé de caoutchouc serait la meilleure protection des femmes contre les assiduités des Allemands... La recette vaut celle de ses « escargots sympathiques », moyen original de communication ! Il fonda un Comité des femmes dont M^{me} Allix fut secrétaire, ayant son siège, 3, rue d'Arras, et y préconisa des ateliers communaux où les femmes trouveraient nourriture et travail. Le Comité fut transféré au 14, rue Notre-Dame, chez sa secrétaire Simone Vivien ; on y trouvait peu de femmes qui seront de la Commune, à l'exclusion d'Elisabeth Dmitrieff et André Léo ; on y rencontrait l'amie de Victor Hugo, Juliette Drouet. En janvier 1871, Allix fut enfermé à Mazas et délivré par le 18 mars ; le 20 au matin, il se rendit à la mairie du VIII^e arr. : sur le refus du maire, Denormandie, de procéder aux élections au Comité central, il le força à démissionner et prit sa place. Le même jour, il se rendit sans y avoir été délégué à la réunion du Comité central des vingt arrondissements, salle de l'Alcazar, et y fut accepté à titre non délibératif. Les élections du 26 mars sanctionnèrent le fait en l'envoyant à la Commune par 2.028 voix, sur 4.396 votants, après Rigault, Vaillant et Armand, pour le VIII^e arr. (Cf. J. O. Commune, 31 mars.)

BnF
MSS

Il prit très au sérieux ses triples fonctions de membre de la Commune, d'administrateur de l'arrondissement et de chef de la VIII^e légion. Il s'y montra avec toutes ses qualités bonnes et mauvaises, sa générosité, sa démesure ; à la Commune il fit observer qu'il était nécessaire aux élus, en certaines circonstances, d'user d'initiative (3 avril) contre Rastoul demandant que le rappel ne soit pas battu sans ordre de la commission exécutive ; il appuya le projet Tridon sur les échéances en lui donnant un sens proudhonien (14 avril) : un comptoir spécial créé par la Commune aiderait les transactions. Il protesta que l'ivrognerie et la désorganisation dans la Garde nationale étaient plus apparentes que réelles et, la création des conseils de guerre étant décidée, il voulut les faire surveiller par les municipalités d'arrondissement (15 avril). Il proposa de placer les vieillards dans les asiles (21 avril) et de laisser dégrader au Mont-de-Piété les outils et les ustensiles, dussent les anneaux de mariage y rester (25 avril). Il concevait également l'action sur un plan plus vaste : il proposait d'instaurer une commission chargée de présenter un projet d'organisation communale de Paris, qui pourrait servir de modèle (8 mai).

Même activité à la mairie du VIII^e arr. : il proposa de recenser les écoles et fit rouvrir deux établissements qui « fonctionneront comme écoles nouvelles avec l'aide de la société la Commune sociale, que nous avons fondée ». Mais là son déséquilibre est plus visible parce que ses concitoyens sont plus proches et moins indulgents. Selon l'opinion qu'il avait émise à la Commune le 30 mars, il évita — mais à sa façon — la dualité des pouvoirs et dirigea son arrondissement au nom de l'assemblée avec une commission de son choix ; il désorganisa toutes les délégations, tous les services, refusa de rendre des comptes et choisit parmi les chefs de bataillon, qu'il jugeait en majorité trop naïfs ou réactionnaires, ceux qu'il connaissait. L'opinion où le tenaient les habitants du VIII^e était partagée ; ils l'aimaient ou le détestaient ; ses compagnons, Vaillant et Rigault, étrangers au VIII^e arr., y avaient délégué des administrateurs qu'Allix avait mis à la porte ; il refusa de leur rendre des comptes : « On me fait cette injure, à moi, Jules Allix, qui ai lutté toute ma vie pour le socialisme et la République ! » (*Procès-verbaux*, séance du 10 mai). Une pétition de citoyens du VIII^e arr. avait en effet demandé qu'il soit mis un terme à ses lubies (présentée à la séance de la Commune, le 2 mai), et Malon rappela que si les Batignolles étaient menacées par les troupes de Versailles, le VIII^e arr. pouvait être pris à revers et le poste d'Allix acquérir une grande importance. Le Comité de Salut public tenta un partage des responsabilités : commandement de la légion et délégation à la mairie étant inconciliables, le Comité de Vigilance gèrerait en fait les questions touchant la Garde nationale, et Allix garderait l'état-civil ; mais celui-ci dit le Comité composé soit de bons garçons incapables, soit d'intrigants, et refusa d'être réduit au rôle d'une machine à signer.

Le soir du 9 mai, Allix fut retenu à l'Hôtel de Ville, d'ordre du Comité de Salut public. Ni Vaillant et Rigault, ni la Commune ne voulaient déconsidérer un élu aux yeux du peuple :

BnF
MSS

ALL

Allix fut libéré et ses deux collègues chargés de l'enquête que l'inculpé dit considérer avec optimisme : « Le VIII^e arr., malgré tout, marchait fort bien, administrativement, démocratiquement, et qui plus est, socialement » (*Procès-verbaux* du 10 mai). Sorti de l'Hôtel de Ville le 11 mai, Allix gagna « sa » mairie à 4 heures du soir et brisa les scellés apposés par un commissaire du Comité de Salut public. Arrêté pour ce fait en flagrant délit, il vit suggérer par Rigault qu'on soumette son cas à deux médecins. Allix ne siégea plus à la Commune, mais le temps manquait pour statuer et, le 21 mai, on le retrouva à une réunion rue Haxo : tout va au mieux, dit-il, les quartiers du centre sont dégarnis de troupes et il suffit de descendre en masse pour chasser les Versaillais. Ceux-ci l'arrêtèrent et ses bizarreries le firent envoyer à Charenton, cependant qu'il était condamné, le 17 juillet 1872, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Les journalistes parisiens annoncèrent sa mort la même année, mais il quitta l'asile en 1876, fut amnistié en 1879 et vivait encore quinze ans plus tard. Il était dénué de ressources et soutenu par ses deux sœurs ; les rapports de police le présentaient alors comme un « monomane de l'émancipation par les ateliers corporatifs », et, en 1885, on le retrouvait « modeste secrétaire d'une association de bas-bleus qui rêvent l'égalité absolue de l'homme et de la femme ».

Ses écrits reflètent souvent un état mental déficient. Ses théories politiques rappellent confusément Louis Blanc, mais surtout Fourier : ainsi un manifeste non daté, mais qui doit être des semaines précédant immédiatement la Commune, proclame : « Liberté, égalité, fraternité. République sociale. Au peuple, la Commune de Paris. Manifeste social pour la démocratie de Paris. J. Allix. » Il constatait que « pour le travail et le commerce, c'est un fait qu'ils sont morts », et les essais officiels ne peuvent y remédier. Et il ajoutait : « Le socialisme le ferait, lui, en fondant des ateliers exprès pour le compte de la Commune... Travaillons, travaillons pour nous faire les vêtements, le logement et tout le nécessaire, entre nous, entre amis, entre frères, sœurs, sans vendre, ni acheter, si ce n'est seulement pour la matière première. Nos bénéfices seront à nous, sans patron ni compère, c'est-à-dire sans commissionnaire. Nous amis, nous citoyens [il divisait les Français en « messieurs » et « citoyens »] nous voulons faire, pour nous, par notre travail, notre richesse et notre bien... l'atelier solidaire et commun. »

ŒUVRE : Pas de livres, mais des brochures nombreuses : *Au peuple. La Commune de Paris. Manifeste social pour la démocratie de Paris*, Paris, s. d., (18 mars 1871). — *Education nouvelle. École Allix. Lecture en 15 heures*, par J. Allix (Bruxelles, A. Jamar, 1856). — *République française... Commune de Paris, 8^e arrondissement. Ecoles communales. Aux parents, aux amis de l'enseignement, aux enfants* (26 avril 1871, Paris, imprimerie de Jouaust, s. d.). — 2^e conférence sur la réforme de l'enseignement (2^e édition, Paris, H. Delattre 1883). — *La fin prochaine et imminente de la religion catholique, apostolique et romaine* (Paris, H. Dutertre, 1896). — *Homme et Esprit. Manifeste* (pour l'anniversaire de la fête de Maria Deraismé, 8 juin 1896, dans le quartier des Épinettes). Jules Allix fut un des collaborateurs du *Travail*, organe des associations ouvrières (3 octobre-12 décembre 1869).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE : Arch. Min. Guerre, 3^e conseil, n^o 548. — Arch. P.P., E. s. 101, 16 (dossier Asst) et B s. 468. — *Procès-verbaux*, Clère, Chincholle (op. cit.). — Gustave Simon : *Chez Victor Hugo, procès-verbaux des tables tournantes de Jersey*

